

ACCUEIL PERISCOLAIRE

GESTIONNAIRE 2023 - 2024

GREVILLE HAGUE

Accueil de Loisirs Périscolaire 2023 - 2024

PERISCOLAIRE/MERCREDI LOISIRS

○ ACCUEIL

L'Accueil de Loisirs Périscolaire accueille les enfants âgés de 3 à 10 ans. Il est ouvert **en période scolaire** :

- les lundis , mardis , jeudis et vendredis matins* : de 7 h 30 à 8 h 30 (départ à l'école à 8 h 25) (accueil du matin),
- les lundis , mardis , jeudis et vendredis midi : de 11 h 45 à 13 h 30 (temps du midi),
- les lundis , mardis , jeudis et vendredis soir : de 16 h 30 à 18 h 30, Etude (accueil de soir)
- le mercredi loisirs : de 7 h 30 à 18 h 30.

*ENFANTS RPI /NAVETTE

Ecole R.P.I. (Omonville-La-Rogue et Gréville-Hague), il y a une navette en bus gérée par la commune de La Hague, les enfants en classe de P.S., M.S., C.E.2, C.M.1 et C.M.2 accueillis au périscolaire le matin à Gréville-Hague montent dans le bus avec un agent de la commune de La Hague en direction de l'école d'Omonville-La-Rogue à 8 h 05.

Le soir, nous récupérons, en plus des enfants grévillais des classes de G.S./C.P./C.E.1 de l'école de Gréville-Hague, les enfants inscrits habitant Gréville-Hague des classes de P.S./M.S./C.E.2/C.M.1 et C.M.2 venant d'Omonville-La-Rogue à la descente du bus pour le temps périscolaire de 17 h à 18 h 30, ils seront accompagnés de 2 animateurs pour le trajet.

Le mercredi après-midi, les parents peuvent reprendre leur(s) enfant(s) à partir de 16 h 30 au centre de loisirs de Gréville-Hague ou de Urville-Nacqueville, *Merci de ne pas attendre vos enfants à la descente du bus mais bien dans les locaux pour des raisons de sécurité.*



Bureau administratif : 02.33.78.82.53

Centre de loisirs : 02.33.03.36.02

Mail : enfance.urville@famillesrurales.org

Site Facebook: <https://www.facebook.com/people/Lulu-Acm/100083116508871/>

○ TARIFICATION

La tarification est établie selon l'heure d'arrivée et de départ de votre (vos) enfant(s).

A / LES TEMPS DU MIDI (T.M.)

La restauration est facturée par la Commune de La Hague. Il faut donc compléter également un dossier d'inscription de la Commune de La Hague en plus d'un dossier d'inscription auprès de l'association Familles Rurales d'Urville-Nacqueville et de la Hague. Les inscriptions et annulations de la restauration sont à transmettre à la Commune de La Hague uniquement sur le site kiosquefamille.fr

Une absence nécessite aussi d'annuler le temps d'animation avant ou après le repas auprès de l'association (enfance.urville@famillesrurales.org) ou au ou par téléphone au 02.33.78.82.53.

B / L'ACCUEIL DU MATIN ,DU SOIR ET DE L'ÉTUDE

Les Accueils du Matin et du Soir et l'étude (lundi et jeudi de 16 h 30 à 18 h) sont facturés par l'association. Le tarif est fixé à la demi-heure selon le principe de dégressivité, toute demi-heure commencée est due.

	Quotient familial < à 752 €	Quotient familial > à 752 €
½ heure	0,66 €	0,92 €
1 h 00	1,28 €	1,73 €
1 h 30	1,58 €	2,14 €
2 h 00	1,89 €	2,55 €
2 h 30	2,19 €	2,96 €
3 h 00 et +	2,50 €	3,37 €

C / LE GOÛTER DES TEMPS PÉRISCOLAIRES

Le goûter est facturé : il est distribué les lundis, mardis, jeudis et vendredis vers 17 h, le tarif est de 0,41 cts.



Bureau administratif : 02.33.78.82.53

Centre de loisirs : 02.33.03.36.02

Mail : enfance.urville@famillesrurales.org

Site Facebook: <https://www.facebook.com/people/Lulu-Acm/100083116508871/>

D / LE MERCREDI LOISIRS

La Commune de La Hague est composée de 19 mairies déléguées :

Acqueville	Digulleville	Jobourg	Tonneville
Auderville	Eculleville	Omonville-La-Petite	Urville-Nacqueville
Beaumont-Hague	Flottemanville-Hague	Omonville-La-Rogue	Vasteville
Biville	Gréville-Hague	Sainte-Croix-Hague	Vauville
Branville-Hague	Herqueville	Saint-Germain-Des-Vaux	

Les familles refusant l'accès à leur quotient familial, se verront appliquer le plein tarif en fonction de leur provenance (Commune de La Hague ou Hors Commune de La Hague).

① L'ACCUEIL A LA JOURNEE DU MERCREDI LOISIRS

Infos : la restauration est facturée par la commune de La Hague mais l'association Familles Rurales d'Urville-Nacqueville et de la Hague a en charge la commande des repas le mercredi.

① Commune de La Hague (de 8 h 30 à 17 h 30) :

Quotients familiaux	Commune de La Hague et enfants scolarisés dans la commune de la Hague				
	Journée d'accueil De 8 h 30 à 17 h 30 sans garderie	Journée d'accueil De 8 h 30 à 17 h 30 + ½ heure de garderie	Journée d'accueil De 8 h 30 à 17 h 30 + 1 heure de garderie	Journée d'accueil De 8 h 30 à 17 h 30 + 1 heure ½ de garderie	Journée d'accueil De 8 h 30 à 17 h 30 + 2 heures de garderie
< à 208 €	4,08 €	4,74 €	5,36 €	5,66 €	5,97 €
208 € à 292 €	4,28 €	4,95 €	5,56 €	5,87 €	6,17 €
293 € à 382 €	4,49 €	5,15 €	5,76 €	6,07 €	6,38 €
383 € à 517 €	4,69 €	5,36 €	5,97 €	6,27 €	6,58 €
518 € à 752 €	4,90 €	5,56 €	6,17 €	6,48 €	6,78 €
> à 752 €	5,10 €	5,76 €	6,38 €	6,68 €	6,99 €



② Hors commune de La Hague (8 h 30 à 17 h 30) :

Quotients familiaux	Hors commune de La Hague				
	Journée d'accueil De 8 h 30 à 17 h 30 sans garderie	Journée d'accueil De 8 h 30 à 17 h 30 + ½ heure de garderie	Journée d'accueil De 8 h 30 à 17 h 30 + 1 heure de garderie	Journée d'accueil De 8 h 30 à 17 h 30 + 1 heure ½ de garderie	Journée d'accueil De 8 h 30 à 17 h 30 + 2 heures de garderie
< à 208 €	5,92 €	6,87 €	7,76 €	8,21 €	8,65 €
208 € à 292 €	6,21 €	7,17 €	8,06 €	8,51 €	8,95 €
293 € à 382 €	6,51 €	7,47 €	8,35 €	8,80 €	9,24 €
383 € à 517 €	6,80 €	7,76 €	8,65 €	9,10 €	9,54 €
518 € à 752 €	7,10 €	8,06 €	8,95 €	9,39 €	9,83 €
> à 752 €	7,40 €	8,35 €	9,24 €	9,69 €	10,13 €

③ L'ACCUEIL A LA DEMI-JOURNEE DU MERCREDI LOISIRS

① Commune de La Hague et enfants scolarisés dans la commune de la Hague

Quotients familiaux	Matin + repas ou repas + après-midi sans accueil complémentaire	Matin + repas ou repas + après-midi + ½ heure d'accueil complémentaire	Matin + repas ou repas + après-midi + 1 heure d'accueil complémentaire
< à 208 €	3,06 €	3,72 €	4,34 €
208 € à 292 €	3,16 €	3,83 €	4,44 €
293 € à 382 €	3,26 €	3,93 €	4,54 €
383 € à 517 €	3,36 €	4,03 €	4,64 €
518 € à 752 €	3,47 €	4,13 €	4,74 €
> à 752 €	3,57 €	4,23 €	4,85 €



② Hors commune de La Hague :


Quotients familiaux	Matin + repas ou repas + après-midi sans accueil complémentaire	Matin + repas ou repas + après-midi + ½ heure d'accueil complémentaire	Matin + repas ou repas + après-midi + 1 heure d'accueil complémentaire
< à 208 €	4,44 €	5,40 €	6,28 €
	4,59 €	5,55 €	6,44 €
293 € à 382 €	4,74 €	5,70 €	6,59 €
383 € à 517 €	4,90 €	5,85 €	6,74 €
518 € à 752 €	5.05 €	6.01 €	6,90 €
> à 752 €	5,20 €	6,16 €	7.05 €

○ INFORMATIONS AUX PARENTS

Si votre(vos) enfant(s) fréquente(nt) de façon régulière ou ponctuelle l'Accueil de Loisirs Périscolaire, vous pouvez, sous certaines conditions, déduire ces frais de votre déclaration d'impôt. Il faut pour un couple que les 2 parents travaillent (au moins un mi-temps pour l'un et l'autre) ou que l'un et l'autre soit dans l'impossibilité de travailler (maladie, invalidité, handicap, étudiant, ...). Les frais de repas ne seront pas pris en compte. Si vous pensez être concerné, nous nous tenons à votre disposition pour vous fournir le justificatif nécessaire.

Fait à Urville-Nacqueville, le 1^{er} janvier 2024

LE PRESIDENT
Nicolas Piquot




Bureau administratif : 02.33.78.82.53

Centre de loisirs : 02.33.03.36.02

Mail : enfance.urville@famillesrurales.org

Site Facebook: <https://www.facebook.com/people/Lulu-Acm/100083116508871/>